

SEANCE DU 14 JUIIN 2019

L'an deux mille dix neuf le quatorze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Gaby ROUMIGUIERES, Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Bernard BOUYSSIERE, Jean-Paul HEBRARD, Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Geneviève LEGRAND.

Convocation du 11 juin 2019.

Ordre du jour :

I-Délibération convention d'occupation précaire Escale :

Mme le Maire informe l'Assemblée que Maître Rega doit établir une convention d'occupation précaire afin que M. Doucet puisse utiliser l'escale guépienne.

M. GARRIGUES demande si M. Doucet a trouvé une assurance. Mme le Maire lui répond qu'il a pris contact avec Allianz à Laguépie.

Nous devons payer l'état des lieux et les diagnostics, la convention sera à la charge de M. Doucet en tant que preneur.

Il est à noter que le problème de la cuve de fioul n'a pas été réglé, elle est trop facilement accessible.

M. GARRIGUES fait remarquer que le bâtiment de l'hôtel restaurant est très abimé, une nouvelle fissure est apparue au-dessus de la porte d'entrée du restaurant.

Mme le Maire propose d'établir une convention sur un an, renouvelable jusqu'à 3 ans, le loyer serait de 650 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 25 juin 2019.

II-Délibération mise à disposition du jardin du chef de gare :

Un couple est à la recherche d'un jardin. Mme le Maire avait d'abord proposé un terrain au bord de l'Aveyron mais la chute de plusieurs arbres a entraîné l'abandon du projet.

Nous avons le jardin de l'ancien chef de gare, un terrain sans arbres situé avenue de la Gare. Nous allons établir un commodat (convention de prêt à usage).

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le

III-Délibération répartition des sièges du conseil communautaire QRGGA :

14/06/2019

1/3

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire que la Commune se prononce sur la répartition des sièges des conseillers communautaires pour les prochaines élections municipales de 2020. Elle précise que 9 scénarii sont possibles. Le premier est la répartition de droit commun résultant de la stricte application de la loi et les 8 autres sont issus d'un accord amiable. Elle précise que ces scénarii sont numérotés de 1 à 9 et insiste sur le fait que si un des 8 accords amiables est retenu il faudra obtenir la majorité qualifiée des communes pour qu'il soit validé.

Mme le Maire propose de retenir la proposition n° 2, la répartition étant la suivante :

Saint Antonin Noble Val : 7 sièges

Caylus : 5 sièges

Varen : 2 sièges

Laguépie : 2 sièges

Parisot : 2 sièges

Verfeil sur Seye : 2 sièges

Puylagarde : 2 sièges

Castanet : 2 sièges

Saint Projet : 2 sièges

Cazals : 1 siège

Ginals : 1 siège

Lacapelle-Livron : 1 siège

Espinas : 1 siège

Féneyrols : 1 siège

Loze : 1 siège

Mouillac : 1 siège

Montrosier : 1 siège

Nombre de sièges : 34

Mme le Maire précise que la proposition retenue est un accord amiable. Les 17 communes vont devoir se prononcer et cet accord ne sera validé que s'il obtient la majorité qualifiée.

Mme IGLESIAS demande des explications complémentaires. Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la répartition des sièges au conseil communautaire et la proposition n°2 est celle qui permet au plus grand nombre de communes d'avoir au moins 2 sièges.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 10 juillet 2019.

IV-Questions diverses :

IV-1-La Poste :

Il était prévu que le bureau de poste ferme pendant 3 semaines cet été, finalement il sera ouvert quelques heures par semaine.

IV-2-Travaux rui « Le Lez » à Puech Mignon :

M. MAGES signale que ces travaux ne seront pas réalisés, une personne est venue prendre des photos pour la protection de la biodiversité.

14/06/2019

2/3

Mme le Maire informe l'Assemblée que nous avons reçu un dossier de déclaration de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires). Les travaux sont prévus sur une demi-journée et seront réalisés par l'entreprise STR Lagarrigue.

IV-3-Divers :

-Bulletin municipal : M. GARRIGUES demande que l'on ajoute les 3 infirmières qui habitent à Laguépie et ont un cabinet à Varen, pas seulement les infirmières de Saint Martin Laguépie. Mme IGLESIAS fait remarquer que le numéro de téléphone de la maison de retraite indiqué dans le bulletin est erroné.

-Site internet : M. FABRE voudrait savoir ce que l'on fait pour le site internet de la commune, il n'est pas à jour. Mme le Maire répond que nous attendons le retour de Mme Castelnau.

-Recrutements : Mme le Maire rappelle que M. Cros est hospitalisé et qu'il va être absent pour une durée indéterminée. L'été approche, il faudrait peut-être recruter une personne temporairement. M. SEMPER demande si M. Cellard ne pourrait pas faire plus d'heures. Mme le Maire explique qu'il ne peut effectuer certains travaux, il n'est pas possible d'augmenter ses heures. Mme IGLESIAS veut savoir si nous avons déjà quelqu'un pour le poste temporaire, M. FABRE répond que nous n'avons personne.

M. GARRIGUES quitte la séance à 19 heures 12.

-Affichage : Mme ROUMIGUIERES explique que le restaurant L'A Terrasse a affiché sur la potence de la mairie, il s'est approprié ce panneau qui était réservé à l'affichage des associations. Il a vissé ou riveté directement sur la ferraille, le panneau est bloqué.

-Ecole : Mme le Maire rappelle que nous n'avons toujours pas de réponse pour les 4 jours. Le contrat de Mme Ernotte se termine en juillet, il manquera une personne 6 heures par semaine pour le centre de loisirs pendant le temps des repas.

M. FABRE propose de recruter une personne en service civique, cela ne coûte rien et cela peut aider un jeune à acquérir une formation. Mme IGLESIAS demande si on peut le recruter sous couvert de la mairie et le partager avec les associations. M. FABRE indique que c'est possible à condition d'établir des conventions. Mme IGLESIAS pense que ce serait intéressant pour la maison de retraite.

Séance levée à 19 heures 35.

14/06/2019

3/3